

Le CAF souligne les enjeux de la votation biennoise concernant le financement des institutions culturelles

Bienne, le 3 octobre 2023

Le 22 octobre 2023, les citoyennes et citoyens de la commune de Bienne se prononceront sur le financement de deux institutions culturelles d'importance régionale (TOBS et Bibliothèque de la Ville). Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne a pris connaissance du débat relatif à cette votation. Il tient à faire part de son inquiétude quant aux conséquences en chaîne que certaines propositions peuvent induire.

Le CAF tient à rappeler que le financement des institutions culturelles d'importance régionale est construit sur un mécanisme complexe engageant trois partenaires que sont la commune, le canton et le syndicat des communes Bienne-Seeland-Jura Bernois. Comme le prévoit le cadre légal cantonal, une baisse de la contribution financière de l'un de ces trois partenaires (par exemple de la ville de Bienne) induirait de facto une baisse de contributions des deux autres partenaires.

Le CAF tient également à rappeler le rôle important que jouent les institutions d'importance régionale dans l'identité bilingue de Bienne. Ces institutions participent à une construction identitaire tant pour la population francophone que pour la population germanophone et construisent l'espace bilingue biennois en proposant des points de contact entre les publics des deux langues. Elles contribuent par ailleurs au rayonnement culturel de Bienne tant du côté de la Suisse alémanique que de la Suisse romande.

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, rapports d'activités, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *Mme Ariane Tonon, présidente du CAF, 079 449 83 49*
- *Mme Stéphanie Bailat, secrétaire générale du CAF, 031 633 75 55 ou 079 784 93 92.*

A propos du CAF

Le CAF est un conseil politique du canton de Berne issu de la législation sur le statut particulier. Il est composé de 18 membres élus pour 4 ans. Il a pour mission de garantir les intérêts de la population francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne et de promouvoir le bilinguisme, en favorisant la cohabitation de deux communautés linguistiques fortes dans l'espace bilingue biennois